

essentiellement par les marchés d'exportation alors que la demande intérieure restait faible.

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le secteur mexicain de la forêt est réglementé en vertu de l'article 27 de la constitution mexicaine. Cet article précise que les ressources naturelles sont un bien public soumis à des contrôles spéciaux. La gestion du secteur de la forêt relève de la *Ley Forestal*, Loi sur la forêt, de décembre 1992. Les principaux outils de gestion de ce secteur sont le règlement d'application de cette *Ley Forestal*. La *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente*, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement, fait également sentir ses effets dans ce domaine.

Sous l'administration de l'ancien président Salinas, le *Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos (SARH)*, Secrétariat à l'agriculture et aux ressources hydriques, était l'organisme administratif responsable de l'application de la *Ley Forestal*. Il lui incombait également de tenir à jour l'inventaire des ressources et de publier les données statistiques sur ce secteur.

Au début de 1995, l'administration Zedillo a créé un nouveau ministère, le *Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (Semarnap)*, Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche. Il a repris les responsabilités du SARH pour le secteur forestier. L'inspection et la réglementation des importations de produits forestiers continuent à relever du *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (Sagar)*, le nouveau Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural, même si cela pourrait changer à l'avenir.

Cette modification a pour objet d'accroître la synergie entre les divers volets du secteur des ressources naturelles et de les développer d'une façon durable et respectueuse de l'environnement. Au sein du SARH, la forêt était perçue comme un concurrent à l'agriculture pour les terres disponibles plutôt que comme une ressource renouvelable. On ne s'attend pas à ce que cette réorganisation entraîne l'adoption de modifications à la *Ley Forestal*, même si on prévoit que le *Semarnap* mettra en œuvre les dispositions de la réforme foncière de façon plus énergique.

L'exploitation des ressources forestières est réservée exclusivement aux citoyens mexicains et nécessite l'autorisation préalable du *Semarnap*. Cet organisme émet les permis après qu'on lui ait remis des études techniques et socioéconomiques comprenant des évaluations d'effets environnementaux. Cette réglementation est actuellement en cours de révision.

Pratiquement tous les aspects de l'exploitation forestière sont soumis à des permis, à la préparation d'études et à quantité d'autres exigences. La plupart des observateurs sont d'avis qu'il sera moins coûteux de se conformer à ces exigences sous la tutelle du *Semarnap*, étant donné que les politiques du gouvernement cherchent à encourager le développement des ressources forestières.

## LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Le marché mexicain de l'équipement pour les secteurs de la forêt et des pâtes et papiers est spécialisé et se développe rapidement. Les données statistiques décrivant ce marché sont rares et les modèles historiques ne permettent pas de décrire l'avenir. Les sociétés canadiennes qui veulent pénétrer ce marché devraient chercher

conseil auprès des grandes associations industrielles. On compte parmi elles la *Cámara Nacional de la Industria Forestal (CNIF)*, Chambre nationale de l'industrie des produits de la forêt, ainsi que la *Cámara Nacional de las Industrias de la Celulosa y del Papel (CNICP)*, la Chambre nationale des industries du papier et de la cellulose. La loi mexicaine impose l'adhésion à une chambre nationale et ces organisations sont tenues de recueillir des statistiques et de procéder à des analyses de l'industrie.

Outre le fait qu'elles connaissent en général assez bien les tendances technologiques qui apparaissent, ces chambres tiennent à jour des répertoires de leurs membres et sont informées des foires commerciales à venir qui présentent un intérêt pour les sociétés de leur secteur. Un grand nombre de sociétés canadiennes ont constaté que la participation à ces foires est la façon la plus efficace d'en apprendre beaucoup sur le marché et de rencontrer des clients ou des partenaires éventuels. Le personnel de l'ambassade du Canada au Mexique et des consulats de Monterrey et de Guadalajara peut aider les sociétés qui ont préparé une stratégie d'exportation et cherchent des renseignements précis sur le marché.

## CONTACTS IMPORTANTS

### CANADA

#### Gouvernement canadien

#### Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'**InfoCentre**, qui est en mesure de donner des renseignements sur les